



MISSION DE PRÉFIGURATION D'UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE BRANCHES SPECTACLE VIVANT - AUDIOVISUEL - CINÉMA

RÉUNION DE TRAVAIL DU MARDI 4 JUIN 2013

Tous nos remerciements
à celles et ceux qui
ont contribué à ce rapport



L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003 et la loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle ont favorisé la création d'observatoires prospectifs des métiers et des qualifications dans tous les secteurs professionnels. Destinés à anticiper les besoins relatifs à l'évolution des métiers, ces outils de pilotage permettent de dresser une photographie de la branche concernée, d'identifier ses facteurs impactants, de prévoir ses évolutions, d'en ajuster les actions de formation, et de préconiser des solutions concrètes en direction des entreprises et des instances représentatives professionnelles.

Les deux CPNEF de référence ayant mis en place les observatoires prospectifs de branches du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, la Région Languedoc-Roussillon a souhaité se doter d'un système régional dynamique d'analyse et de veille sur les branches, pour agréger, renforcer et pérenniser les capacités d'expertise.

Cette mission d'observatoire doit permettre : de développer une vision prospective du marché du travail de ce secteur spécifique en Languedoc-Roussillon ; de fournir des tableaux de bord dynamiques de sa situation socio-économique ; de développer des outils d'analyse des parcours professionnels et des mutations économiques ; de qualifier l'appareil régional de formation en adéquation avec cette prospective ; de favoriser l'emploi et l'insertion dans les branches. Sur ces bases, ce futur outil de pilotage réalisera études et expertises, afin d'aider les décideurs à mieux s'adapter aux mutations économiques et à l'évolution des métiers.

C'est dans ce contexte, et dans le cadre des travaux de l'Adec régional, qu'il a été choisi de confier à Légi Spectacle une mission de préfiguration d'un observatoire régional de branches.

Notons que l'observation culturelle territoriale n'est pas une pratique nouvelle. Plusieurs régions se sont dotées d'une instance d'observation du spectacle vivant ou, plus largement, de la culture. En 2003, cinq observatoires se sont réunis pour réfléchir sur leurs pratiques et ont produit un rapport intitulé "*Observer la Culture en région*", qui définit à sa manière l'observation culturelle.

Les propositions suivantes s'appuient sur l'expérience de Légi Spectacle en matière d'observation, sa participation à des groupes de travail et colloques (PFI, CPNEF SV, CNCS, Oref...), sa collaboration avec les caisses sociales, les OPCA, la Drac... (sources de données), une recherche documentaire, et des entretiens auprès de responsables d'observations :

Stéphane Grosclaude • PFI (plate-forme interrégionale)

Léo Anselme • La Nacre (Rhône-Alpes)

Magali Blain • Arcade (Paca)

André Curmi • ARSV (Poitou-Charentes)

Frédéric Lapique • Yann Vioux • Artéca (Lorraine)

Aurélien Djakouane, sociologue, chercheur au Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine de l'Université Montpellier III, est associé à ce travail.

RAPPEL

Plus de connaissance et de clarté

Aucune politique publique ne peut se construire avec pertinence, sans une connaissance approfondie des composantes et du fonctionnement du secteur auquel elle s'applique.

Les collectivités territoriales au cœur des politiques culturelles

"A une époque où plus de la moitié des dépenses culturelles publiques est le fait des collectivités territoriales, il ne peut y avoir un seul modèle d'intervention culturelle, pas plus qu'il n'est possible d'ignorer les diversités des environnements locaux dans lesquels se déploient les politiques culturelles. C'est pourquoi l'observation culturelle en région est apparue au fil des années, comme un enjeu fondamental pour l'ensemble des acteurs : services centraux et déconcentrés, collectivités territoriales, institutions, secteur associatif..."¹

Le rôle central de l'observation et de la production de connaissance

L'observation joue donc un rôle central en termes *"de capitalisation de l'information, d'aide à la décision et de communication, en particulier, dans le cadre des relations des DRAC avec leurs différents interlocuteurs et/ou partenaires."*¹

Plusieurs registres d'informations ont été identifiés : *"le contexte socioéconomique régional, la connaissance de la dépense culturelle publique, la description de l'offre culturelle, la connaissance des publics, l'économie culturelle marchande et non marchande, l'impact de l'intervention publique en matière culturelle."*¹

Pour répondre à ces besoins, les conditions de l'observation ont été soulignées : *"l'information produite doit être fiable, comparable (dans le temps et l'espace), complémentaire (agrégable au niveau national) et éventuellement récurrente (régulière)."*¹

¹Extraits d'*Observer la culture en région, 2003*

INTRODUCTION

Une expertise efficace

En ce qui concerne l'observation du spectacle dans le Languedoc-Roussillon, il existe une pluralité de travaux, de commanditaires, de financements, et de méthodologies, qui peuvent constituer des facteurs préjudiciables à l'expertise, en termes d'analyses, de lisibilité et de suivi. Il apparaît donc indispensable de mettre en cohérence les différents projets et niveaux de réflexion liés aux besoins d'observation des acteurs concernés, par la mise en place d'une nouvelle organisation. Ceci permettra d'aboutir à la création d'un observatoire autant expert qu'efficace.

Une action pédagogique

Le partage des connaissances doit être placé au cœur du dispositif, afin de favoriser leur appropriation et leur transformation en action. Ainsi, l'observatoire remplit pleinement sa fonction d'aide à la décision et d'accompagnement auprès des acteurs publics et des professionnels du secteur. Attention : l'observation régionale implique une forte action pédagogique, afin de clarifier sa nature et ses enjeux, destinée à encourager l'investissement de tous les partenaires du secteur.

Un outil pérenne

De manière générale, le territoire est un nœud d'interactions avec des intérêts qui peuvent converger ou diverger, ce qui tend à complexifier la construction d'accords sur lesquels reposent la structuration et l'évolution d'un secteur. Le Languedoc-Roussillon semble avoir su pallier à cela par la mise en place d'un Coreps et la signature d'accords dont les composants et les effets contribueront, sans doute, au bon fonctionnement d'un outil d'observation pérenne.

PÉRIMÈTRE & CHAMP D'OBSERVATION

- La région Languedoc-Roussillon, tout en tenant compte des différentes unités territoriales : région, départements, agglomérations, communautés...
- Le spectacle
 - branche du spectacle vivant (musique, théâtre, danse, cirque, arts de la rue)
 - branche de l'audiovisuel et du cinéma (audiovisuel, télévision, radio, cinéma)
- Les entreprises des deux branches
 - entreprises professionnelles du spectacle vivant
9001Z, 9002Z, 9003B, 9004Z
 - entreprises professionnelles de l'audiovisuel et du cinéma
5911A, 5911B, 5911C, 5912Z, 5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z, 6010Z, 6020A, 6020B
- Les entreprises hors branche relevant du Guso
- Les particuliers relevant du Guso
- Les collectivités publiques relevant du Guso
- Les entreprises connexes
- Les actifs
 - CDI et CDD de droit commun
 - CDDU
- Les demandeurs d'emploi
- Les salariés indemnisés au titre des annexes 8 et 10

THÉMATIQUES & MÉTHODOLOGIE

Afin d'avoir la meilleure vue d'ensemble du secteur du spectacle, il convient de retenir au moins trois thèmes phares :

- Emploi
Analyser l'évolution du marché du travail, ses conditions, et la façon dont se professionnalisent ses acteurs.
- Formation initiale et formation professionnelle continue
Faire un état des lieux. Prospecter les besoins en la matière auprès des employeurs et des salariés.
- Economie (licences, agents, diffusion, financements publics et privés, tarification, publics)
Juger l'importance économique du secteur, afin d'en évaluer les retombées, notamment en terme d'emploi direct et indirect. Valoriser les efforts des institutions publiques en matière de financement*, leur évolution et leur répartition (cartographies, dialogues, journées d'études et de débats).

L'observation relève d'une démarche collective construite avec la définition d'objectifs, le traitement des informations quantitatives et qualitatives, leur synthèse et leur mise en débat, leur analyse, leur suivi et leur actualisation. Si en terme de méthodologie, il est bon de distinguer la collecte de données quantitatives et qualitatives, elles sont également à envisager de manière complémentaire dans la perspective de recherche de sens.

Grands types de travaux :

- Des tableaux de bord, pour des constats rapides (indicateurs récurrents et comparables)
- Des études transversales alliant quantitatif et qualitatif, structurantes, à long terme
- Des études ponctuelles répondant à une demande précise (étude sectorielle pour approfondir certaines des problématiques)

* A noter : la mise en place d'un outil méthodologique commun à 4 régions concernant l'étude sur les financements publics (Paca, Rhône-Alpes, Lorraine, Poitou-Charentes), travail soutenu par la DGCA, auquel il faudrait à nouveau participer.

ARTICULATION & MODALITÉS DES TRAVAUX

Dans la mesure où d'autres champs de recherche et d'étude existent au niveau national et régional, il serait bon de s'appuyer sur ces dynamiques, pour favoriser la mutualisation de la réflexion.

Ce partenariat peut se formaliser avec des observateurs et des fournisseurs de données :

- au niveau national : Ministères (culture, emploi, éducation), les associations d'élus, DGCA, Deps, CNPS, CPNEF SV, CPNEF AV, Insee, AFDAS, Unifformation, CNFPT, Audiens, Pôle emploi, OPC, Plate forme interrégionale, Arcade, ARSV, Artéca, Nacre, Arcadi, Oraclim, Cnar, CNV, CNC, Céreq, Anact, Sacem, Sacd, Irma...
- au niveau régional : les représentants et antennes des institutions, les ADDM, Atout Métier LR, les autres observatoires régionaux de branche (LRSet-tourisme, économie sociale et solidaire...), les Universités, la CCI, la Chambre des métiers...

Mise en place d'un réseau (consultation, invitation, groupe de travail, partenariat, mutualisation, colloque) pour induire des comparaisons avec d'autres échelons territoriaux, afin de mettre en lumière les spécificités du Languedoc-Roussillon. Cette démarche d'échange est applicable de façon intersectorielle et transversale.

Pour que l'expérience réussisse, il faut qu'elle soit forgée sur la confiance. Il s'agit de mettre en place un contrat moral entre tous les acteurs intéressés par l'observatoire, notamment avec les décideurs publics et les professionnels représentatifs des deux branches.

D'où la nécessité :

- d'un comité de pilotage qui établit les grandes orientations de la mission d'observation par l'élaboration d'un programme pluriannuel (3 ans),
qui se compose
 - des membres du Coreps*,
 - du président de Légi Spectacle ou d'un représentant du bureau,
 - de la directrice de Légi Spectacle, coordinatrice de l'observatoire,qui
 - définit le programme d'étude et son calendrier de réalisation,
 - établit le cahier des charges des études, des rapports et des actions d'ingénieries demandés,
 - assure le suivi des travaux en cours, émet des avis sur leur exécution,
 - veille au bon fonctionnement de l'observatoire,
 - suit l'évolution du budget, sa réalisation et le cas échéant, recherche des financements complémentaires pour certaines études,
 - se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que nécessaire.
- d'un comité technique
 - le comité de pilotage auquel sont associées des personnalités qualifiées en fonction des travaux conduits.

Le comité de pilotage est le premier destinataire des études et rapports produits par l'observatoire et doit être consulté pour leur diffusion.

La création d'un site internet est nécessaire pour une bonne dynamique de partage, permettant notamment la mise en place de bases de données interactives. De même, la publication de ces données et des différentes synthèses produites, est à prévoir d'une façon récurrente.

* Notons à ce propos, qu'une permanence du Coreps dans les locaux de l'observatoire serait un plus.

Moyens humains

3 à 6 postes (salariés, consultants, postes mutualisés)

- direction, gestion
- coordination, animation
- recherche documentaire
- statisticien
- chargés d'études
- chargé de développement informatique
- chargé de communication
- experts : sociologue, économiste...

Moyens matériels

- locaux
- parc informatique
- logiciels adaptés (excel, filemaker, 4D, QGIS...)
- outils de communication
- fond documentaire (ouvrages de référence et abonnements)
- accès ou adhésions à différents réseaux
- achats de données

Moyens financiers

sur une échelle de 150 000 à 350 000 euros

- Etat : Drac, Direccte
- Région : emploi, formation, économie
- Conseils Généraux : emploi, formation, économie
- Tous fonds complémentaires : OPCA, Europe, CCI, Fédérations...
- Financements mutualisés pouvant faire l'objet d'un accord spécifique sur des études communes

CONCLUSION

Les éléments recueillis, au cours de cette démarche de préfiguration d'un observatoire régional de branches en Languedoc-Roussillon, nous confortent quant à la nécessité d'un tel outil dans cette région.

Compte tenu des recommandations du Ministère de la Culture et des avis des actuels observateurs de ce secteur, ce futur dispositif pourrait être proposé comme "observatoire pilote", sous l'égide d'un comité scientifique national.

Ce serait également l'occasion d'organiser les premiers états des lieux des observatoires et des structures porteuses d'une mission d'observation au niveau national et européen.